



PRIX GABRIEL TARDE

Prix Francophone de Criminologie

Le PGT récompense l'auteur français ou étranger, d'un ouvrage de criminologie en français, publié en première édition ou non encore publié, **achevé depuis le 1er juin 2023**.

Jury du Prix Gabriel TARDE

Arnaud PHILIPPE (Président)	Economie
Jean-Michel BESSETTE	Sociologie
Carole DAMIANI	Psychologie
Sylvain ROUSSILLOUX	Philosophie
Paul MBANZOULOU	Droit
Renaud BOUVET	Droit - Médecine
Virginie GAUTRON	Droit
Yvonne MULLER-LAGARDE	Droit
Isabelle DREAN-RIVETTE	Droit
Astrid HIRSCHMANN	Psychologie
Jérôme ENGLEBERT	Psychologie
Camille JANTZI	Psychiatrie (Suisse)

Que faire pour concourir ?

Les inscriptions à la **session "2024-2025"** du Prix français de criminologie (Prix Gabriel Tarde) sont ouvertes **jusqu'au 31 mai 2025**.

Sont pris en considération, pour l'attribution du prix, les seuls ouvrages qui constituent pour leurs auteurs l'une des premières recherches ou l'un des premiers travaux dans le champ de la criminologie. Le prix peut récompenser une œuvre collective. Dans ce cas, seul le (ou les) auteurs(s) remplissant les conditions précisées supra concourent au prix Gabriel Tarde.

Dossier de candidature :

Les candidats doivent soumettre, sous forme numérique, au format PDF :

- un CV,
- un résumé de 10 000 à 15 000 signes maximum,
- une synthèse de 15 pages maximum, qui lui semble représentative de l'ensemble,
- un exemplaire de leur travail dans sa totalité.

Une première sélection sera alors effectuée. Les candidats retenus pour poursuivre le concours devront envoyer sur demande au/à la secrétaire du prix Gabriel Tarde, un exemplaire papier de leur travail.

Pour tout renseignement sur le Prix Gabriel Tarde : prixtarde@gmail.com

Le Prix Gabriel Tarde a été instauré par le Ministère de la Justice en 1972, et son organisation est confiée à l'AFC depuis 1984.